

Volet BCopie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffeF
N***15142630*****TRIBUNAL DE COMMERCE**

30 SEP. 2015

DIVISION MONS
Greffe

N° d'entreprise : 0435.377.372
 Dénomination (en entier): **AUTOPRECISION**
 (en abrégé):
 Forme juridique : société anonyme
 Siège : 7100 Haine-Saint-Paul, Pont Brogniez Chaussée de Redemont
 (adresse complète)
 Objet(s) de l'acte : **Nomination d'administrateur – Conseil d'administration**

EXTRAIT AG du 15/9/2015**1) Réélection et nomination des administrateurs**

A l'unanimité, l'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs de

- Monsieur Monsieur Gustave **GOEYENS**, administrateur de sociétés, né à Mont-sur-Marchienne le trois décembre mil neuf cent cinquante (Registre national 501203-083.88, ici mentionné de son accord exprès), domicilié à 6140 Fontaine-l'Evêque, rue de Charleroi, 106.
- Monsieur Miguel Angel **TORRES COBO**, administrateur de sociétés, de nationalité espagnole, né à Villarejo de Fuentes (Espagne) le quatorze avril mil neuf cent cinquante-six (registre national 56 04 14 507-83, ici mentionné de son accord exprès), domicilié à 6230 Pont-à-Celles, section de Viesville, chaussée de Nivelles, 94, intervenant aux présentes et qui accepte ;

Et de nommer comme 3^{ème} administrateur :

- Madame Chantal Angeline **WILMART**, administrateur de société, née à Gosselies le vingt-six août mil neuf cent soixante-huit (registre national mentionné de son accord exprès 68.08.26-112.10), domiciliée à Montigny-le-Tilleul, rue de Bomérée, 48, intervenant aux présentes et qui accepte.

Le mandat des administrateurs aura une durée de six ans et il prendra fin immédiatement après l'AG de 2021. Il sera gratuit.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Gustave-Philippe GOEYENS n'est pas renouvelé.

2) Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunissant ensuite, décide à l'unanimité d'appeler aux fonctions de Président et d'administrateur-délégué, Monsieur Gustave GOEYENS, qui accepte. Il est nommé pour six ans et son mandat prendra fin après l'AG de 2021.

- 3)** Le conseil d'administration confère tous pouvoirs à Monsieur Miguel TORRES COBO, à l'effet de signer les extraits de la présente assemblée en vue de leur publication à l'Annexe au Moniteur Belge et à l'effet d'effectuer toutes formalités auprès de la BANQUE CARREFOUR DES ENTREPRISES et, en conséquence, faire toutes déclarations, signer tous documents et en général, faire le nécessaire.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Miguel TORRES COBO, administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/10/2015 - Annexes du Moniteur belge